

Déclaration des représentants du Sgen-CFDT élus au conseil d'administration du CNRS

17 décembre 2021

Le budget initial du CNRS pour 2022 présenté aujourd'hui traduit une augmentation par rapport au budget initial de 2021 (de 4.9% en recettes) dont on peut se réjouir.

Les effets de la LPR suggèrent une augmentation du budget des EPST et du CNRS en particulier, avec une augmentation (2.3 %) de la subvention pour charges de service public néanmoins inférieure au taux d'inflation de 2.8 % (inflation sur 1 an en novembre 2021). Notons aussi une hausse des ressources propres de 12.3% dont une partie importante est due aux revenus de valorisation et d'opérations immobilières mais qui sont des ressources non-pérennes.

Néanmoins, quatre aspects suscitent nos commentaires.

- 1) Il est indispensable que les marges de manœuvre accordées au CNRS soient élargies afin que l'établissement puisse assurer sa propre politique scientifique ce qui rime avec la diminution de la part de recherche contractuelle décidée par des agences de moyens. De plus, l'augmentation de la subvention de l'état ne doit pas se résumer au financement du glissement vieillissement technicité.
- 2) On peut se réjouir du financement de la rémunération des personnels prévu dans l'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières de la loi LPR, dont les décrets d'applications peinent cependant à être publiés. Néanmoins, le SGEN-CFDT restera très attentif à ce que les revalorisations salariales, indemnitaires et indiciaires, soient celles prévues dans le texte de la loi et l'accord d'octobre 2020. Nous tenons à rappeler qu'une partie importante de ces revalorisations constitue en fait un début d'alignement sur les rémunérations et indemnités servies par d'autres acteurs de la recherche.
- 3) On note l'augmentation du soutien de base accordés aux laboratoires qui cependant ne représente que la moitié de celle de 2021. Tout naturellement, nous sommes favorables au maintien dans le temps de cette politique indispensable aux laboratoires. Nous notons aussi l'augmentation substantielle du préciputs lié aux projets ANR . Cependant, ces augmentations de la dotation de base des unités ne sont pas suffisantes pour compenser les pertes cumulées depuis des années. Le niveau actuel de cette dotation reste largement en dessous des moyens financiers nécessaires aux équipes de recherche pour mener des travaux indépendants et de qualité.
- 4) Nous sommes résolument opposés à la possibilité de créer des chaires de professeur junior, dispositif largement rejeté par les agents. Nous rappelons que ce dispositif risque de créer des tensions très fortes dans les collectifs de travail déjà fortement soumis à la compétition, la concurrence et ce, dans un contexte de dégradation constante des conditions de travail. Par ailleurs, les modalités de recrutement ne sont pas encore définies et ouvrent donc la porte à une concurrence déloyale, à une recherche à plusieurs vitesses et défavorable aux femmes. Le SGEN-CFDT réitère sa demande de ne pas avoir recours à un tel dispositif au sein du CNRS, même par le biais d'une participation financière à des chaires junior portées par des universités.

5) Conclusion

Le Sgen-CFDT appelle l'Etat, et ses représentants ici présents, à faire preuve de lucidité en ne cédant pas aux suggestions dépourvues de nécessité de tel ou tel acteurs public (la Cour des Comptes), en répondant aux vœux des acteurs de la recherche - c'est-à-dire les

chercheurs, les ingénieurs et les techniciens - à doter la recherche publique des moyens nécessaires aux scientifiques pour conduire des projets de recherche fondamentale, créant ainsi de nouvelles connaissances, transformant les idées d'aujourd'hui en progrès et en innovation pour la société de demain. Le gouvernement Français, qui s'apprête à présider la Commission européenne, doit, avec tous les dirigeants européens, soutenir la recherche fondamentale en Europe et se résoudre à en augmenter le budget afin de permettre aux scientifiques de continuer à apporter leurs contributions à la société, en Europe et au-delà.

En conclusion, le SGEN-CFDT reconnaît l'opiniâtreté de la gouvernance du CNRS à construire un budget en équilibre mais ne peut soutenir ce dernier dont une part importante repose sur des financements non pérennes qui accentuent la compétition entre les équipes, favorisent la dispersion des énergies dans d'épuisantes courses aux moyens qui, rappelons-le, grèvent le temps consacré à la recherche.

En conséquence, le SGEN-CFDT recherche EPST s'abstiendra sur le budget initial 2022.